

Comment retrouver des ancêtres français ayant vécu hors de la métropole ?

Vous avez des ancêtres français, nés hors de la métropole ? Vous pourrez vous adresser soit :

➤ **aux Archives diplomatiques (à Paris ou Nantes) :** <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/archives-diplomatiques/>

- Les fonds et collections des Archives diplomatiques rassemblent les documents produits par le ministère des Affaires étrangères dans l'exercice de ses activités de l'Ancien Régime à nos jours. Selon leur origine, ils sont conservés à [La Courneuve](#) ou à [Nantes](#). Les lecteurs peuvent débuter leurs recherches à distance en accédant à l'[état général des fonds communicables](#) et consulter une grande partie des instruments de recherche.

La consultation de la page « Etat civil et généalogie » du site, est indispensable afin de repérer les documents auxquels vous voulez accéder : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/archives-diplomatiques/s-orienter-dans-les-fonds-et-collections/etat-civil-et-genealogie/> et permettra de localiser les documents recherchés. En effet, il existe deux sites de consultation :

❖ **Le Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve**

Le site de **la Courneuve** conserve :

- les fonds émanant des services de l'administration centrale depuis les origines du ministère,
- les archives de l'occupation française en Allemagne et en Autriche précédemment conservées à Colmar,
- les archives personnelles de diplomates et d'hommes d'État.

Comment les contacter ?

Centre des Archives diplomatiques, 3, rue Suzanne Masson, 93126 La Courneuve Cedex

Salle de lecture : (33) (0)1 43 17 70 30

Permanence scientifique : (33) (0)1 43 17 70 21

Bibliothèque : (33) (0)1 43 17 70 41

Courriel : Archives : lecture.archives@diplomatie.gouv.fr

Bibliothèque : biblio.archives@diplomatie.gouv.fr

❖ **Le centre des Archives diplomatiques de Nantes (CADN)**

Le site de **Nantes** conserve :

- les archives rapatriées des services extérieurs (ambassades, consulats, Instituts et Centres culturels français à l'étranger, représentations françaises auprès des organisations et commissions internationales),
- les archives des protectorats au Maroc et en Tunisie et du mandat en Syrie et au Liban,
- quelques séries d'archives de l'administration centrale.

Comment les contacter ?

Centre des Archives diplomatiques de Nantes : Centre des Archives diplomatiques, 17, rue de Casterneau, 44000 Nantes

Téléphone : (33) (0)2 51 77 24 59

Mail : archives.cadn@diplomatie.gouv.fr

➤ aux **Archives nationales d'Outre-mer** (à Aix-en-Provence) : [Archives nationales d'outre-mer \(ANOM\)](http://archivesnationales.doutre-mer.anom.fr)

Le site d'**Aix-en-Provence** conserve les archives des anciennes possessions françaises d'outre-mer :

- les archives des secrétariats d'Etat et ministères chargés, du XVIIe siècle au XXe siècle, des colonies françaises ;
- les archives transférées des anciennes colonies et de l'Algérie au moment des indépendances, entre 1954 et 1962, à l'exclusion des archives de gestion restées dans les pays concernés.
- des archives privées et d'entreprises relatives à l'outre-mer
- une bibliothèque,
- une cartothèque et une iconothèque spécialisées.

Tous les actes d'état civil conservés aux Archives nationales d'outre-mer sont numérisés et disponibles sur le site Internet des ANOM. Le site permet une recherche avec un accès cartographique : <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/>

Comment les contacter ?

ANOM 29, chemin du moulin de Testas, 13090 AIX-EN-PROVENCE

tél. +33 (0)4 42 93 38 50

courriel : anom.aix@culture.gouv.fr